

SYNTHESE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE ZAC MONT COCO

Avril 2022



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
CONTEXTE	3
CONCERTATION PREALABLE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME	3
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET AVIS DE LA MRAE DE NORMANDIE	4
I – ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE	5
I.1 – DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE ET MODALITE DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE	5
I.2 – ORGANISATION DE LA PUBLICITE PREALABLE	6
I.3 – MISE A DISPOSITION DU DOSSIER	10
III – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION	13
III.1 BILAN QUANTITATIF	13
III.2 SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET DES EVENTUELLES REPONSES APORTEES	13
IV – CONCLUSIONS ET SUITES A DONNER	14
LISTE DES ANNEXES	16

PREAMBULE

Contexte

L'opération « Mont Coco » constitue l'une des composantes du projet de renouvellement du Plateau Nord, dénommé « EPOPEA PARK ». Il est identifié comme un site à enjeu d'agglomération pour valoriser ce point d'entrée du littoral sur l'agglomération caennaise et en faire un territoire d'excellence en matière d'enseignement et de recherche, d'innovation et de haute technologie.

C'est à ce titre un site stratégique en matière de développement économique et de renouvellement urbain, bénéficiant d'une situation privilégiée, à proximité du centre-ville et en bordure de grands axes de circulation (périphérique, RD7) offrant un effet vitrine très attractif pour les activités. Ce secteur accueille également des activités de pointe pouvant jouer le rôle de locomotives du développement et participer à renforcer la dynamique économique « d'EPOPEA PARK ».

La zone d'activités « Mont Coco », est aujourd'hui constituée d'un tissu hétéroclite d'entreprises dont certaines ne répondent pas à la vocation de la zone et d'un patrimoine souvent vétuste et inadapté aux attentes actuelles. Son organisation monofonctionnelle type « zone artisanale de périphérie » et ses espaces publics de faible qualité confèrent aujourd'hui à ce secteur une image peu valorisante et peu attractive.

A cet égard, il est rappelé qu'une étude de développement et d'aménagement a été élaborée par l'agence DEVILLERS & Associés à l'échelle du Plateau Nord sous maîtrise d'ouvrage Caen la mer conduisant à la réalisation d'un plan guide d'aménagement.

Suite à la finalisation de celui-ci, la Société Publique Locale (SPL) EPOPEA a été créée et missionnée par la Communauté urbaine Caen la mer via un mandat d'études pour réaliser les études préalables sur le secteur « Mont Coco » en vue de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Parallèlement, la requalification de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique, constituant l'axe de circulation structurant central de la future ZAC, est nécessaire à l'aménagement de la ZAC.

Concertation préalable au titre du code de l'urbanisme

Par délibération en date du 23 janvier 2020, le Bureau Communautaire a décidé d'approuver les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement et d'engager la concertation préalable relative à la création d'une ZAC sur le secteur « Mont Coco » et au réaménagement de la RD7.

Cette concertation publique s'est déroulée pendant toute la durée de l'étude du projet, du 1^{er} avril 2021 au 31 janvier 2022.

Par délibération en date du février 2022, le bureau communautaire a approuvé le rapport tirant le bilan de cette concertation, et a déclaré que ce bilan n'était pas de nature à remettre en cause le projet de ZAC.

Evaluation environnementale et avis de la MRAe de Normandie

Le projet de ZAC étant soumis à évaluation environnementale, un dossier a été déposé le 2 novembre 2021 auprès de l'autorité environnementale. Cette dernière a rendu un avis délibéré en date du 17 décembre 2021. Conformément à l'article R.122-9 du code de l'environnement, la Communauté urbaine de Caen la mer a fournis des éléments en réponse à cet avis, à travers un mémoire en réponse.

I – Organisation de la participation du public par voie électronique

I.1 – Décision du président de la communauté urbaine et modalité de la participation du public par voie électronique

Conformément à l'article L123-2 et à l'article L.123-19 du Code de l'environnement, le dossier d'étude d'impact accompagné de l'avis de l'autorité environnementale doit être mis à disposition du public, pour une durée d'au minimum trente jours d'une part sous forme électronique, d'autre part au format papier au siège de l'autorité compétente conformément à l'article R123-46-1 du même Code.

Par décision du Président de la communauté urbaine Caen la mer, en date du 31 janvier (C.f. Annexe 1), la collectivité a défini les modalités de la participation par voie électronique du public.

Les modalités définies étaient :

- Un avis faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de la participation du public par voie électronique, diffusé quinze jours avant le début de celle-ci par les moyens suivants :
 - Mise en ligne sur le site de la communauté urbaine
 - Affiché en mairie de Caen, au siège de la communauté urbaine, et sur le site du projet Mont Coco
 - Publication dans 2 journaux locaux diffusés dans le département

- Une participation du public du 3 mars 2022 au 4 avril 2022 inclus, soit une durée de 32 jours

- Durant cette période, la mise à disposition d'un dossier comprenant :
 - Le projet de dossier de création présentant le projet
 - L'étude d'impact de la ZAC Mont Coco
 - La mention des textes qui régissent la participation du publique à l'évaluation environnementale, la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation
 - L'avis de l'autorité environnementale
 - Tout autre avis obligatoire, rendu préalablement à la participation du public
 - Le mémoire en réponse de la collectivité à l'avis de l'autorité environnementale
 - Le bilan de la concertation préalable
 - La mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont Caen la mer a connaissance.

- Cette mise à disposition étant prévue :
 - sur le site internet de la communauté urbaine dans la rubrique « participer aux concertations en cours »
 - en version papier au siège de la communauté urbaine aux horaires habituels d'ouverture du public
- Durant toute la période de mise à disposition, la possibilité pour le public de formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes
 - Par écrit sur un registre à disposition au siège de la communauté urbaine aux horaires habituels d'ouverture du public
 - Par mail à l'adresse : urbanisme@caenlamer.fr
 - Par voie postale à l'attention de M. le président de la communauté urbaine
- A l'issue de la mise à disposition par voie électronique, une synthèse de la participation, des observations et propositions du public. Cette synthèse sera rendue publique pendant 3 mois, et au plus tard à la date de la publication de la délibération communautaire d'approbation de la ZAC, par voie électronique sur le site internet de Caen la mer dans la rubrique « participer aux concertations en cours ».

I.2 – Organisation de la publicité préalable

Conformément aux modalités susmentionnées, un avis a été mis en ligne sur le site internet de la Communauté urbaine Caen la mer, et publié dans deux journaux locaux (cf. annexe 2 et 3). De même, l'avis (en annexe 4) a été affiché en en mairie de Caen, au siège de la communauté urbaine, et sur le site du projet Mont Coco (cf. photos ci-dessous)









I.3 – Mise à disposition du dossier

Conformément aux modalités susmentionnées, un dossier a été mise à disposition du public :

- sur le site internet de la communauté urbaine dans la rubrique « participer aux concertations en cours »
- en version papier au siège de la communauté urbaine aux horaires habituels d'ouverture du public



Photo de l'espace dédié à la mise à disposition du dossier au siège de Caen la mer

Participation du public par voie électronique - X

https://caenlamer.fr/concertations/participation-voie-electronique-zac-mt-coco

Caen · Direction de l'Urbanisme

Création de la ZAC Mont Coco - Épopéa à Caen et réaménagement de la RD7

Du 01/04/2021
Au 31/01/2022

AVIS DELIBERE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

ÉTUDE D'IMPACT DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC - TOME 1

ÉTUDE D'IMPACT DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC - TOME 2 - ANNEXES

ÉTUDE D'IMPACT DU DOSSIER DE CREATION DE ZAC - TOME 3 - RESUME NON TECHNIQUE

DÉCISION DU PRÉSIDENT DE CAEN LA MER DU 31 JANVIER 2022

DOSSIER DE CREATION DE ZAC - SOMMAIRE

DOSSIER DE CREATION DE ZAC - RAPPORT DE PRESENTATION

MÉMOIRE EN RÉPONSE À L'AVIS DE LA MRAE

La Communauté urbaine Caen la mer organise une participation du public par voie électronique relative au projet de ZAC Mont Coco - EPOPEA et au réaménagement de la RD7. La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par décision du président de Caen la mer en date du 31 janvier 2022, lequel sera porté au dossier soumis à participation.

Cette participation se déroulera durant 30 jours, du 3 mars au 4 avril 2022 inclus. Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public sur cette page. Ce dossier sera également accessible dans le respect des gestes barrières et sous réserve du maintien de l'ouverture des lieux publics dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, sur support papier, au siège de la Communauté Urbaine Caen la Mer (16 rue Rosa Parks 14000 - Caen), aux horaires habituels d'ouverture du public.

Le dossier mis à disposition du public comprendra les éléments suivants :

- Le dossier de création comprenant l'étude d'impact de la création de la ZAC Mont-Coco - EPOPEA
- La mention des textes qui régissent la participation du public à l'évaluation environnementale
- L'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale en date du 17 décembre 2021 ainsi que le mémoire en réponse de la collectivité
- Le bilan de la concertation préalable de la création de la ZAC

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

Participation du public par voie électronique - X

https://caenlamer.fr/concertations/participation-voie-electronique-zac-mt-coco

Caen · Direction de l'Urbanisme

PRESENTATION

MÉMOIRE EN RÉPONSE À L'AVIS DE LA MRAE

NOTICE EXPLICATIVE

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DE LA CRÉATION DE LA ZAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION

DIRECTION DE L'URBANISME

- Le bilan de la concertation préalable de la création de la ZAC

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté, sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie aux horaires d'ouverture susmentionnés,
- Par mail, à l'adresse suivante : urbanisme@caenlamer.fr
- Par voie postale, à l'attention de M. le président, sous pli cacheté, au plus tard le lundi 4 avril 2022 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
- Communauté urbaine Caen la mer - Direction de l'Urbanisme - service aménagement - 16 rue Rosa Parks - 14000 - CAEN

Les observations et propositions qui seront formulées après le 4 avril 2022 ne seront pas prises en considération. À l'échéance de la mise à disposition par voie électronique, une synthèse de la participation sera établie et approuvée par la Communauté Urbaine Caen la mer.

À l'issue de la participation du public et au plus tard à la date de la décision de créer la ZAC Mont Coco - EPOPEA, la Communauté urbaine Caen la mer rendra public, par voie électronique et pour une durée de trois mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision de création.

Les informations relatives au projet soumis à la présente procédure de participation du public par voie électronique pourront être demandées auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer, à l'adresse suivante :

- Communauté urbaine Caen la mer - Direction de l'Urbanisme - service aménagement - 16 rue Rosa Parks - 14000 - CAEN
- urbanisme@caenlamer.fr

Captures d'écran de la mise à disposition du dossier sur le site internet de Caen la mer

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

ZAC MONT COCO ET REAMENAGEMENT DE LA RD7

SOMMAIRE

**Décision du président du 31 janvier 2022 fixant les modalités
d'organisation de la participation du public par voie
électronique,**

Registre de la participation

**Notice explicative sur la procédure de participation du public par
voie électronique,**

**Bilan de la concertation et délibération tirant le bilan de la
concertation du bureau communautaire du 24/02/2022**

Projet de dossier de création de la ZAC « Mont Coco »

Etude d'impact (3 volumes)

Avis n°2021-4241de la MRAE sur l'étude d'impact

**Mémoire en réponse de la Communauté Urbaine à l'avis de la
MRAE**

[Sommaire du dossier mis à disposition](#)

III – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

III.1 Bilan quantitatif

La synthèse des observations et des propositions du public est la suivante :

Sur la participation :

- Messages électroniques sur l'adresse urbanisme@caenlamer.fr : 1 courriel
- Observations et propositions inscrites sur le registre à disposition au siège de la communauté urbaine : 0 observations (C.f. annexe 6)
- Observations et propositions transmises par voie postale à l'attention de M. le président de la communauté urbaine : 0 observations

III.2 Synthèse des observations et des éventuelles réponses apportées

Le courriel reçu faisait part de l'observation suivante :

« Murata demande expressément à ce que les futures constructions qui vont entourer le site de Murata par le SUD (centre commercial) et par l'EST (rue de la Girafe) ne soient pas des bâtiments d'habitation, mais uniquement des zones de bureaux ou d'activité commerciale ou encore espaces naturels. L'objectif est en effet qu'aucune habitation ne donne en première ligne sur le site industriel de Murata. »

La communauté urbaine indique que cette remarque a déjà été formulée lors d'une rencontre entre MURATA, la SPL et la communauté urbaine en décembre 2020. A l'époque, il avait été indiqué que la problématique soulevée par MURATA était bien comprise et que sa prise en compte était souhaitable mais dépendrait d'arbitrages ultérieurs prenant en compte l'ensemble des contraintes et enjeux de ce projet de renouvellement urbain.

Comme on peut le constater sur les documents mis à disposition dans le cadre de la participation du public par voie électronique, les premières esquisses de projet prennent parfaitement en compte cette remarque puisque le site de MURATA est bordé au nord par un parc, et qu'il n'est pas prévu de logement aux abords du site (voir plan ci-dessous). Il est cependant précisé qu'à ce stade, les plans présentés sont des esquisses et que le projet pourra encore être modifié lors des études de conception.



- Programmation
- Logements
 - Bureaux
 - Activités
 - Equipement
 - Hotel

Plan figurant dans le rapport de présentation mis à disposition du public

IV – MISE A DISPOSITION DE LA SYNTHÈSE

L'article L. 123-19-1 II du Code de l'environnement dispose que :

« Le projet de décision ne peut être définitivement adopté avant l'expiration d'un délai permettant la prise en considération des observations et propositions déposées par le public et la rédaction d'une synthèse de ces observations et propositions. Sauf en cas d'absence d'observations et propositions, ce délai ne peut être inférieur à quatre jours à compter de la date de la clôture de la consultation. »

Dans le cas où la consultation d'un organisme consultatif comportant des représentants des catégories de personnes concernées par la décision en cause est obligatoire et lorsque celle-ci intervient après la consultation du public, la synthèse des observations et propositions du public lui est transmise préalablement à son avis.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, l'autorité administrative qui a pris la décision rend public, par voie électronique, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision. »

Comme prévu dans les modalités mentionnées en I.1, la présente synthèse sera rendue publique pendant 3 mois, et au plus tard à la date de la publication de la délibération communautaire d'approbation de la ZAC, par voie électronique sur le site internet de Caen la mer dans la rubrique « participer aux concertations en cours ».

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Décision du Président de la communauté urbaine Caen la mer, en date du 31 janvier

Annexe 2 : Publication d'un avis de participation du public par voie électronique dans Ouest France

Annexe 3 : Publication d'un avis de participation du public par voie électronique dans Liberté

Annexe 4 : Avis de participation du public par voie électronique affiché

Annexe 5 : Certificat de la communauté urbaine Caen la mer, relatif à la publication de la décision du président en date du 31 janvier, à l'affichage de l'avis de participation du public par voie électronique, et à la mise à disposition du dossier par voie électronique et en format papier.

Annexe 6 : Dernière page du registre papier mis à disposition au siège de la communauté urbaine Caen la mer

DECISION DU PRESIDENT

N° D-2022/010

Projet de ZAC Mont Coco - Participation du public par voie électronique

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 300-2 et R. 300-1 et suivants,

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles, L.123-19 et R.123-46-1,

VU la délibération du conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au président,

VU la délibération en date du 23 janvier 2020 précisant les objectifs et modalités d'une concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté dite « Mont Coco EPOPEA »,

CONSIDERANT que ce projet de création de ZAC, soumis à évaluation environnementale, doit faire l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique conformément, notamment, aux dispositions de l'article L123-19 du code de l'environnement.

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : La concertation en vue de la création de la ZAC étant prolongée, la décision n°D-2021/269 est abrogée.

ARTICLE 2 : Il sera procédé à la participation du public par voie électronique concernant le projet de ZAC Mont Coco – EPOPEA.

ARTICLE 3 : Cette participation par voie électronique se déroulera du **3 mars au 4 avril 2022 inclus**, soit une durée de 32 jours. Le dossier, contenant les pièces visées à l'article 3, sera consultable en ligne selon les modalités mentionnées dans la présente décision.

ARTICLE 4 : Le dossier mis à disposition du public comprendra les éléments suivants :

- Le projet de dossier de création de ZAC présentant le projet
- l'étude d'impact de la ZAC Mont Coco,
- la mention des textes qui régissent la participation du public à l'évaluation environnementale, la ou les décisions pouvant être adoptées au terme de la participation et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation,
- l'avis de l'autorité environnementale
- tout autre avis obligatoire, rendu préalablement à la participation du public
- le cas échéant le mémoire en réponse de la collectivité à l'avis de l'autorité environnementale,
- le bilan de la concertation préalable de la ZAC conformément aux articles L. 123-19 et L123-12 du code de l'environnement, ainsi que la synthèse des observations et propositions formulées par le public à cette occasion.
- La mention des autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet dont Caen la mer a connaissance.

ARTICLE 5 : Ce dossier sera, pendant toute la durée de la participation prévue à l'article 2 :

- mis en ligne sur le site internet de la communauté urbaine dans la rubrique « participer aux concertations en cours »,
- accessible, dans le respect des gestes barrières et sous réserve du maintien de l'ouverture des lieux publics dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, en version papier et sur poste informatique au siège de la communauté Urbaine Caen la Mer : 16 rue Rosa Parks 14000 – CAEN, aux horaires habituelles d'ouverture du public.
 - du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30,
 - le vendredi de 8h30 à 16h30.

ARTICLE 6 : Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : un registre à feuillets non mobiles, côté, sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la participation à l'hôtel de la communauté urbaine Caen la mer Normandie aux horaires d'ouverture susmentionnés,
- Par voie électronique : par mail, à l'adresse suivante : urbanisme@caenlamer.fr
- Par voie postale, à l'attention de M. le président, sous pli cacheté, au siège de la communauté urbaine Caen la mer – Direction de l'Urbanisme – service aménagement, 16 rue Rosa Parks 14000 - CAEN au plus tard le jeudi 3 mars 2022, cachet de la poste faisant foi.

L'usager n'est pas tenu d'inscrire ses données personnelles sur le registre. Dans ce cas, sa contribution sera anonyme. Lorsque l'usager inscrit ses nom(s), prénom(s), adresse, numéro(s) de téléphone, courriel ou tout autre type de donnée permettant de l'identifier personnellement, la collectivité doit les reporter telles quelles sur le registre papier à l'Hôtel de la communauté urbaine ou sur la page dédiée à la participation sur le site www.caenlamer.fr, selon le mode de transmission de la contribution (papier ou électronique).

Le responsable de ce traitement est le Président de la communauté urbaine Caen la mer. Les données sont conservées pour le temps de la participation jusqu'à la fin de la mise à disposition du public de la synthèse). Conformément à la loi informatique et libertés, l'usager peut demander la modification ou la suppression de ses données personnelles par courriel à l'adresse dpo@caenlamer.fr.

ARTICLE 7 : Un avis faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de la participation du public par voie électronique sera, quinze jours au moins avant le début de celle-ci conformément aux dispositions du code de l'environnement :

- mis en ligne sur le site de la communauté urbaine dans la rubrique « participer aux concertations en cours ».
- fera l'objet d'un affichage :
 - o en mairie de Caen,
 - o au siège de la communauté urbaine de Caen la mer aux rives de l'Orne, à Caen,
 - o sur le site du projet de ZAC mont Coco, a minima rue Colbert et rue de la Girafe.
- publié dans 2 journaux locaux diffusés dans le département : Ouest France et Liberté.

ARTICLE 8 : A l'issue de la mise à disposition par voie électronique, une synthèse de la participation des observations et propositions du public sera établie.

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, doivent parvenir à Caen la mer dans un délai qui ne peut être inférieur à trente jours à compter de la date de début de la participation électronique du public.

La synthèse des observations et propositions du public sera rendue publique pendant 3 mois, et au plus tard à la date de publication de la délibération communautaire d'approbation de la ZAC, par voie électronique, sur le site internet de Caen la mer dans la rubrique « participer aux concertations en cours ».

Dans un document séparé, seront indiqués les motifs de la délibération d'approbation.

A l'issue de la participation du public par voie électronique, la décision de création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Mont Coco sera soumise à délibération de la communauté urbaine, autorité compétente pour l'approuver.

ARTICLE 9 : La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le Président de la communauté urbaine Caen la mer. Des informations peuvent également être demandées au Maire de Caen.

ARTICLE 10 : Monsieur le directeur général des services de la communauté urbaine Caen la mer est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 11 : La présente décision sera intégrée au registre des délibérations et il en sera rendu compte au conseil communautaire.

ARTICLE 12 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le **31 JAN. 2022**

Transmis à la préfecture le - **2 FEV. 2022**
Identifiant de l'acte
Affiché le - **2 FEV. 2022**
Exécutoire le - **2 FEV. 2022**
Notifié le


Le Président,
Joël BRUNEAU



Avis de marchés publics

Procédure adaptée
Marchés inférieurs à 90 000 € HT

Commune de Norrey-en-Auge

Renforcement de chaussée

PROCÉDURE ADAPTÉE

Renforcement de chaussée, programme 2022, sur la commune de Norrey-en-Auge (14620).
Objectif de réalisation des travaux mai/juin 2022 :
Travaux principaux à réaliser :
- réparation point à temps,
- profilage,
- enlèvement bi-couche.
Date limite de réception des offres : 19 mars 2022 à 12 h 00.

Vie des sociétés



LC FERMETURES AUTOMATIQUES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : La Pièce des Mesliers
14330 LE MOLAY-LITTRY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Le Molay-Littry du 10 février 2022 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : LC Fermetures Automatiques.
Siège social : La Pièce des Mesliers, 14330 Le Molay-Littry.
Objet social : activité de pose, dépannage et maintenance de portes, de systèmes d'automatismes et domotiques.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : M. Christopher Leprovost, demeurant à Le Molay-Littry (14330).
Immatriculation de la société au RCS de Caen.

*Pour avis
La Gérance.*

Ventes immobilières

CDC HABITAT SOCIAL VENDOR APPARTEMENT
CDC Habitat Social (SA d'HLM), en application des articles L.443-12, R.443-12 et D.443-12-1 du CCH, vend **un appartement en duplex T3 au 2e étage**, Lot 66, UG 147311, **siè** **résidence Le Hoguez, appartement 2D, 8, boulevard Yitzhak Rabin à Ifs (14123)**, comprenant : entrée + placard, chambre + placard, étage supérieur : sdb, UG, cuisine, chambre + placard, sdb, Terrasse. Garage en sous-sol (lot 71 UG 147336). **Surface de 72,5 m2**. DPE : C. Classe climat : D. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : 687 euros, année de référence 2015. Prix : **109.200 euros* garage inclus**. *Hors frais de notaire et bancaires. Lot soumis à la copropriété. Nombre de lots dans la copro : 101. Quote-part de charges annuelles (axe compressé) : 1.177,32 euros. Pas de procédure en cours. Contact : CDC Habitat Ventes, Serge Giffard, tél. 09 72 13 02 95, serge.giffard@cdc-habitat.fr.

Date limite de remise des offres : 16 mars 2022. Les offres (lettre d'intention d'achat) doivent être adressées par courrier serge.giffard@cdc-habitat.fr ou (par courrier RAR à CDC Habitat, M. Serge Giffard, 16, avenue de Verdun, CS 10277, 14012 Caen cedex). La date de réception pouvant être prise en compte pour l'attribution du logement.



NOTRE-TERRITOIRE.COM
SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!



Gérant : M. Julien Zuinghedau, demeurant 1525, route du Sap, 14100 Glos.
Gérant : Mme Aude-Sophie Dupuys, demeurant 1525, route du Sap, 14100 Glos.
La société sera immatriculée au RCS Lisieux.

Pour avis.

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : **centraledesmarchés.com**

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021, soit 0,183 € ht le caractère.
Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuelgales.fr.

Avis administratifs



Création de la Zac Mont Coco – EPOPEA à Caen et réaménagement de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

La Communauté Urbaine Caen la mer organise une participation du public par voie électronique relative aux projets de Zac Mont Coco – EPOPEA et d'aménagement de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique.
La participation du public du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par décision du président de Caen la mer en date du 31 janvier 2022, lequel sera porté au dossier soumis à participation.
Cette participation se déroulera durant 30 jours, du 3 mars au 4 avril 2022 inclus. Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public via le site internet suivant : https://caenlamer.fr/concertations-en-cours
Ce dossier sera également accessible dans le respect des gestes barrières et sous réserve du maintien de l'ouverture des lieux publics dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, sur support papier, au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer (16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen), aux horaires habituels d'ouverture et de consultation du public.
Le dossier mis à disposition du public comprendra les éléments suivants :
- le dossier de création de la Zac Mont Coco et du réaménagement de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique comprenant l'étude d'impact,
- la mention des textes qui régissent la participation du public à l'évaluation environnementale,
- l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale en date du 17 décembre 2021 (également consultable sur le site de la MRAE (http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/textes-officiels-de-la-mrae-normandie-r457.html)
- le bilan de la concertation préalable des projets de Zac et du réaménagement de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique.
Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :
- par écrit : un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Pair et au siège de la communauté de communes,
- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse courriel suivante : enqueteplusaintpair@valesdunes.fr
Le commissaire enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête. Ces observations doivent parvenir au plus tard le 7 avril 2022 à 12 h 30.
M. Alain Estève a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du tribunal administratif de Caen par décision n° E22000003/14 en date du 17 janvier 2022.

Il procédera en cette qualité aux dispositions prescrites par le présent arrêté.
Il recueillera les observations orales et écrites des intéressés :
En mairie de Saint-Pair le :
- mardi 8 mars 2022 de 15 h 30 à 18 h 30,
- samedi 19 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.
À la communauté de communes Valès dunes le :
- jeudi 7 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 30.
Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département Ouest France et Liberté.
Cet avis sera affiché à la mairie ainsi qu'au siège de la communauté de communes, et sur le site : www.valesdunes.fr.
Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexé au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.
L'autorité compétente en matière de PLU est la communauté de communes Valès dunes.
À l'issue de l'enquête publique, le Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Pair, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par le conseil communautaire.
À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la communauté de communes Valès dunes et à M. le Président du tribunal administratif, son rapport et ses conclusions motivées.
La copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Saint-Pair et au préfet du département du Calvados.
Le public pourra consulter ces rapports en mairie de Saint-Pair et au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant 1 an et par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes Valès dunes (www.valesdunes.fr).

Le Plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale sur laquelle la mission régionale de l'Autorité Environnementale a rendu un avis.
Le dossier d'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité compétente sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.
La personne responsable du projet aura accès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la communauté de communes Valès dunes. Des informations peuvent également être demandées au maire de Saint-Pair.

À l'issue de la participation du public et au plus tard à la date de la décision de créer la Zac Mont Coco – EPOPEA, la Communauté Urbaine Caen la mer rendra public, par voie électronique et pour une durée de trois mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision de création.
Les informations relatives au projet soumis à la présente procédure de participation du public par voie électronique pourront être demandées auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer, à l'adresse suivante : Communauté Urbaine Caen la mer, Direction de l'urbanisme, service aménagement, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen. urbanisme@caenlamer.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER

Approbation de la modification n° 2 du PLU de Creully-sur-Seulles

AVIS

Par délibération en date du 10 février 2022, le conseil communautaire de la communauté de communes Seulles Terre et Mer a décidé d'approuver la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme de Creully-sur-Seulles.
Cette délibération est consultable en mairie de Creully-sur-Seulles et au siège de la communauté de communes Seulles Terre et Mer. Le dossier est tenu à la disposition du public en mairie de Creully-sur-Seulles et au siège de la communauté de communes Seulles Terre et Mer aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

Notre publication adhère à

ARPP

dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au

ARPP

autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste Vacquière
75116 Paris
www.arpp-public.org

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

*Le Président
Philippe PESQUEREL.*

dimanche **ouest** **france**

1 journal
3 cahiers

Saint-Georges-des-Groseillers Tinchebray-Bocage (Frênes)

Bernadette Béchet, sa maman; ses soeurs, son frère, sa belle-soeur, ses beaux-frères, neveux et nièces, et toute la famille ont la douleur de vous annoncer le décès de

PATRICK

survenu le 11 février 2022, à l'âge de 58 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 18 février 2022, à 10 h 30, en l'église de Frênes.**

Ses ses volontés, la crémation aura lieu ce même jour, à 16 heures, au crématorium des Estuaires de Villedieu-les-Poêles.
Condoléances sur registre.
Pas de plaques, pas de fleurs.
Sans visites.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
7 rue de la Châtrière, Frênes, 61800 Tinchebray-Bocage.

*PF Gauquelin-Bazin
Le Choix Funéraire,
Tinchebray, 02 33 66 61 85*

Remerciements

*PF Tétard-Le Choix Funéraire,
Argentan, 02 33 36 69 96*

Ouilly-du-Houley

Très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

Madame Marie-Thérèse LANOS

les membres de sa famille remercient très sincèrement toutes les personnes qui se sont associés à leur peine par leur présence, envoi de fleurs et de messages.

*PF Lexoviennes,
Lisieux, 02 31 62 66 66*

Saint-Vigor-le-Grand, Bayeux, Sully

Camille Prunier, son épouse; Victor, Noémie, ses enfants; Michel Prunier, son papa; Robert et Martine Marie, ses beaux-parents; Catherine et Franck Anne, Vincent Prunier, sa soeur, son frère et son beau-frère; ses neveux et nièces, toute la famille, très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

Monsieur Christophe PRUNIER

remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur peine.

*PF Loïson,
Saint-Vigor-le-Grand, 02 31 92 17 18*

Obsèques

*PF Mélangier,
Alençon, 02 33 26 12 72*

Tanques

Yvette, son épouse; Martine et Bernard, Chantal et Olivier, ses enfants; Mickaël et Najate, Arnaud et Emilie, Magali et Jean-Luc, Héliène et Julien, Benoît, ses petits-enfants; Stanislas, Luis, Hugo, Adèle, Hélià, Romane, ses arrière-petits-enfants; Lucienne (†) et Auguste et leurs enfants, Claude et Danielle (†) et leurs enfants, Avila et Pierre et leurs enfants, sa soeur, son frère, ses beaux-frères et ses belles-soeurs, ont le chagrin de vous faire part du décès de

Jean HUGERON

survenu le 13 février 2022, à l'âge de 88 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée **lundi 21 février 2022, à 10 heures, en l'église de Tanques**, suivie de la crémation dans l'intimité familiale. Ni fleurs, ni plaques. Des dons pour sa commune. Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

*PF Tétard-Le Choix Funéraire,
Argentan, 02 33 36 69 96*

Brainville, Blainville-sur-Mer Bréville-sur-Mer, Gouville-sur-Mer

Michel et Janine Charles, Jean-Claude et Yvette Charles, Guy et Roseline Charles, Jacqueline et Jacques Marie, ses enfants; ses petits-enfants, arrière-petits-enfants et son arrière-arrière-petit-fils, Mme Louise Leroty, sa belle-soeur; ses neveux, nièces et toute la famille vous font part du décès de

Madame Germaine CHARLES
née LEROTY

survenu le 15 février 2022, dans sa 99^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **samedi 19 février 2022, à 10 heures, en l'église de Brainville.**
La famille remercie la direction et le personnel de l'EHPAD Lechanteur d'Agon-Coutainville.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Mme Jacqueline Marie, 58 rue de la Vincentrie, 50560 Gouville-sur-Mer.
Condoléances sur https://pompes-funebres-girard.com

*PF Girard,
Coutances, 02 33 45 19 17*

Moulins-le-Carbonnel Gesnes-le-Gandelin Granville (50)

Marie-Thérèse et Jean Claude Renard, Odette et Michel Renard, André et Sylvie Morin, ses enfants; ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, arrière-arrière-petits-enfants et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Juliette MORIN
née MEUNIER

survenu le 14 février 2022, dans sa 97^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 18 février 2022, à 10 heures, en l'église de Moulins-le-Carbonnel.**
Un livre d'amitié sera ouvert pour recevoir vos témoignages de sympathie.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Fleurs naturelles seulement.
Pas de plaques.
Condoléances sur www.dignite-funeraire.fr

*PF Mélangier,
Alençon, 02 33 26 12 72*

Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques) **29€** /mois au lieu de **51€** /ans

abo.ouest-france.fr ou **02 99 32 66 66** (appel non surtaxé)

Michel Camdessus, Vice-Président, Mmes Christine Blanc-Patin, Valérie Cottereau, Annabel Desgrées du Lou, Laurence Méhaignerie, MM. Philippe Besnard, Denis Boissard, Thierry Maillard.
SIPA représentée par M. Benoît Le Goaziou, Association Ouest-France Solidarité représentée par M. Paul Hutin.

Principale associée: SIPA (Société d'investissements et de participations).
SIPA est contrôlée par l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste, association loi 1901, dont le Conseil d'Administration est composé de M. David Guiraud, Président.
Mmes Christine Blanc Patin, Annabel Desgrées du Lou, Laurence Méhaignerie, Anne-Marie Quemener, Dominique Quinio, Marie-Trinité Touffet, MM. Bertrand Badre, Olivier Bonsart, Denis Boissard, Christophe Hutin, Benoît Le Goaziou, François Le Goaziou, Gabriel Petitpont.

Suite des obsèques

Saint-Mars-d'Égrenne

Patrick Pardoel, Michel et Christiane Pardoel, ses enfants; Pierre-Yves et Severine, Marie-Line et Benoit, Anne-Cécile et Patrice, ses petits-enfants; Léa, Adélie, Savinien, Baptiste, Valentin, Timothée, ses arrière-petits-enfants, et toute la famille, ses voisins, ses amis, le service médical, le Club de l'amitié, ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Georgette PARDOEL
née BRETON

survenu le dimanche 13 février 2022, dans sa 91^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **jeudi 17 février 2022, à 14 h 30, en l'église de Saint-Mars-d'Égrenne.**
Mme Pardoel repose au funérarium de la Croix des Landes à Domfront.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Les Carreaux, 61350 Saint-Mars-d'Égrenne.

*PF Gillot,
Passais-la-Conception, 02 33 38 77 17*

Coutances

Suzanne Bajard, son épouse; Vincent et Wilfrid, ses fils; Natalia, sa belle-fille; Nastassia, Amaël, ses petits-enfants; toute sa famille et ses amis vous font part du décès de

Jacques BAJARD

survenu le 13 février 2022, à l'âge de 81 ans.

La crémation aura lieu dans l'intimité familiale.
L'inhumation de l'urne aura lieu **samedi 19 février 2022, à 16 heures, au cimetière de Coutances.**
Jacques repose à la Maison funéraire, route de Lessay à Coutances.
Condoléances sur https://pompes-funebres-girard.com

*PF Girard,
Coutances, 02 33 45 19 17*

Moulins-le-Carbonnel Gesnes-le-Gandelin Granville (50)

Marie-Thérèse et Jean Claude Renard, Odette et Michel Renard, André et Sylvie Morin, ses enfants; ses petits-enfants, arrière-petits-enfants, arrière-arrière-petits-enfants et toute la famille ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Juliette MORIN
née MEUNIER

survenu le 14 février 2022, dans sa 97^e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **vendredi 18 février 2022, à 10 heures, en l'église de Moulins-le-Carbonnel.**
Un livre d'amitié sera ouvert pour recevoir vos témoignages de sympathie.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.
Fleurs naturelles seulement.
Pas de plaques.
Condoléances sur www.dignite-funeraire.fr

*PF Mélangier,
Alençon, 02 33 26 12 72*

ouest **france**

Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.
Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.
Tél. 02 99 32 60 00.
www.ouest-france.fr
facebook.com/ouest-france
Twitter : @OuestFrance

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.
Cofondateur : M. François Desgrées du Lou.
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Princes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. Louis Échelard.

Rédacteur en chef : M. François-Xavier Lefranc.

Membres du Directoire : M. Louis Échelard, Président, M. Matthieu Fuchs, Vice-Président, Directeur Général, Mme Jeanne-Emmanuelle Hutin-Gapsys, M. François-Xavier Lefranc, M. Philippe Toulemonde.

Membres du Conseil de Surveillance : MM. David Guiraud, Président,

Ventes

HOTEL DES VENTES DE CAEN M^e S. LAINE

M^e Jean RIVOLA

Commissaires Priseurs

SARL CAEN ENCHÈRES

Agrément n° 2002-223

13, route de Trouville - 14000 CAEN

Tél 02 31 86 08 13

Fax 02 31 86 67 87

Lundi 21 Février à 14h



Beaux LIVRES ANCIENS
du XVII^e au XX^e

Succession de Mr H., Bibliothèque
du Professeur Robert Patry (3^e partie),
Bibliothèque de Monsieur Jean-Louis
Châtelain (sans prix de réserve)

Catalogue : 325 n° et Hors
Catalogue

Important ensemble de livres sur la
Normandie et le Calvados, Littérature,
Histoire, Voyages, Illustrés, rare
Bréviaire du dernier Evêque de
Lisieux, cartes du 17 et 18^e sur la
Normandie, affiches, Beaux-arts,
Dessins d'architecture...

Visite le 18/02 de 10h à 18h,
lundi matin de 9h à 12h. Vente
en Live. Catalogue sur demande.

Toutes les photos sur
www.interencheres.com/14001

Suivez
nous sur



HOTEL DES VENTES DE CAEN Etude Jean Rivola

Commissaire Priseur Judiciaire

13, route de Trouville - 14000 CAEN

Tél 02 31 86 08 13

Fax 02 31 86 67 87

Vendredi 25 Février à 15h

Redressement Judiciaire

SARL ART ET TECHNIQUE

DE LA MAISON

2, rue Henri Spriet

14120 MONDEVILLE

Cuisines Aménagées Neuves

Allemandes HAQUER



Cuisine METEOR avec étagère, îlot,
armoire, plan de travail, hotte, évier de
fabrication HAQUER

Cuisine LOTUS forme U avec évier,
frigo, plan de cuisson, hotte de
fabrication HAQUER

Cuisine Laser brillante Cachemire avec
évier, hotte et protection de fabrication
HAQUER

Cuisine Moka et Bali ; Cuisine Crital
Christ, Salon Living Bleu Atlantique,
meuble d'entrée avec étagère murale
et rangement, dressing d'angle portes
couissantes, dressing d'angle,
Bibliothèque, chaises, éviers neufs
et hottes, portes coulissantes, tables
et chaises, bureau d'angle, meubles
d'exposition, miroirs, hottes, blocs
rangement, poubelles, douches
d'angles et divers accessoires pour
cuisines, et salle de bain.

Frais légaux, enlèvement immédiat
et avant le 1/03. Visite 1/2h.
Au comptant

Toutes les photos sur
interencheres.com/14001

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 novembre 2021 soit 0,183 € ht le caractère

Les annonces sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012,
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées
et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne
dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.



Vie des sociétés

7281608601 - VS



BOULIER-VIDEAU- LECOMTE-MOUCHARD- de PANTHOU

Avocats associés
8 rue Alfred Kastler, 14000 CAEN
Téléphone : 02 31 80 42 51
Télécopie : 02.31.86.45.73

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associée
unique en date du 14 janvier 2022 de la so-
ciété M'AIDER SERVICES, société à res-
ponsabilité limitée au capital de 75 000 eu-
ros ayant son siège social à Caen (14000),
6, allée des Cèdres, immatriculée au RCS
de Caen sous le numéro 908 682 396, il a
été décidé de transférer son siège social à
Caen (14000), 212 bis, rue Caponière à
compter de cette date. L'article 4 des sta-
tuts est modifié en conséquence. Mention
sera faite au Registre du Commerce et des
Sociétés de Caen.

7281723301 - VS

Dénomination :

SCI LETELLIER

Forme : Société Civile Immobilière

Capital social : 97 567 euros

Siège social : 20, rue de Bayeux

BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE

14740 THUE ET MUE

RCS de Caen 404 370 066

GÉRANCE

Aux termes de l'assemblée générale
extraordinaire en date du 31 décembre
2019, les associés ont pris acte de la modi-
fication de la gérance de la société :
- LETELLIER Jean-Claude (partant).
Mention sera portée au RCS de Caen.
SELARL Nelly LE CLERC, Notaire
34, rue du sapin
14490 BALLEROY-SUR-DRÔME

Autres légales

7281261901 - DL

TRIBUNAL
DE COMMERCE DE LYON

CLOTURE DE LIQUIDATION

Jugement du 11 janvier 2022, Clôture de
la liquidation judiciaire pour insuffisance
d'actifs :
SARL INOVIA CONCEPT INVEST 1,
RCS 799 116 355, Monfroux B1 Rully,
14410 Valdallière, gestion de centrales so-
laires.

liberté
Le Bonhomme Libre

17, rue Comodore Hallet
BP 85341 - 14053 CAEN cedex 4
Tél. 02 31 86 03 32 - Fax 02 31 72 58 63
e-mail : liberte@publihebdos.fr

Éditrice : Françoise THERIN-DAJON-LAMARE

Société éditrice :

PUBLIHEBDOS SAS
Siège social : 13, rue du Breil
35000 RENNES
SAS au capital de 34 000 000 €

Principal actionnaire :
SIPA (représentée par Louis ECHELARD)

Directeur de publication :
Francis GAUNAND

Directeur délégué :
Philippe RIFFLET

Président du directoire :
Francis GAUNAND

Président du conseil de surveillance :
Olivier BONSART

Membres du conseil de surveillance :
SIPA (représentée par Louis ECHELARD),
Olivier BONSART, Dominique BILLARD,
Philippe TOULEMONDE.

Impression :
LA PRESSE DE LA MANCHE Cherbourg

Publicité locale, régionale
et petites annonces :

Tél. 02 31 47 73 94
e-mail : publicite@hebdos.com
www.hebdos.com
Directeur de publicité : Jean-Pierre DUPARCO

Annances légales :

Tél. 02 99 26 42 00
www.medialex.fr

Par arrêté préfectoral, journal habilité à publier
les annonces judiciaires et légales sur le département
(ou arrondissement) : Calvados

Prix : 1,50 €
Abonnement 1 an : 56,80 €

ISSN 0762-0446
Commission paritaire n° 0926 C 80762

Dépôt légal - Reproduction intégrale ou partielle
de la présente publication interdite - loi du 11/03/57 -
sans autorisation de l'éditeur



Imprimé sur du papier produit en France à partir de 75 à 100 % de fibres recyclées. Une part de ce papier fourni
par UPM sous le numéro FI/37/001 est porteur de l'écolabel européen. Eutrophisation : 0,010 kg/tonne.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulegales.fr publie chaque jour
les meilleures opportunités.

Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence
économique (APTE) avec le concours d' **Infolegale**

7281946701 - VJ

Maître Frédéric FORVEILLE Associé de la SELARL UNITED AVOCATS

Inscrit au Barreau de CAEN, domicilié 19, avenue de l'Hippodrome
14000 CAEN - Tél : 02 31 85 30 10

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de Caen, au Palais de Justice, 11, rue Dumont d'Urville,
Caen (14000)

Le jeudi 24 mars 2022 à 14 h 00

En un seul lot
Au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles dont la désignation suit :

Mise à prix : soixante-six mille euros (66 000 euros)
Frais en sus

Commune SOULEUVRE-EN-BOCAGE (14350)
Campeaux - L'Auberdière



Sur une parcelle de terrain, partiellement close et plantée, cadastrée section 129
ZD n° 108 d'une contenance de 9 ares 82 centiares :
Un bâtiment en pierres ancien couvert en tôles.
Une maison à usage d'habitation comprenant :
- Au rez-de-chaussée : une salle de séjour/salon avec coin cuisine, un local WC,
une chambre avec salle d'eau, un garage ;
- Au premier étage : un pallier/mezzanine, trois chambres mansardées, une salle
d'eau, un grenier.
Les biens sont occupés.
La visite sera assurée sur place par la SCP BEAUFILS RIBETON LEVEQUE,
huissiers de justice à Caen, le vendredi 4 mars 2022 de 10 h 00 à 11 h 00.

IMPORTANT :
Les frais exposés pour parvenir à la vente seront payables par l'adjudicataire
définitif en sus du prix, à l'expiration du délai de 10 jours, entre les mains et sur
quittance de l'avocat poursuivant la vente.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avocat et tout avocat exerçant
au Barreau de Caen pourra enchérir.
Avant de porter les enchères, l'avocat de l'enchérisseur doit se faire remettre une
caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque de 6 600 euros, rédigé à
l'ordre du compte séquestre Bâtonnier de Caen.

Pour tous renseignements, s'adresser au :

1. Cabinet de Maître Frédéric FORVEILLE, avocat au Barreau de Caen, domicilié
19, avenue de l'Hippodrome, 14000 Caen - Tél : 02 31 85 30 10.
2. Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Caen, où le cahier des
conditions de la vente a été déposé le 19 août 2020 et où tout intéressé peut en
prendre connaissance.

Fait et rédigé par l'avocat poursuivant.

Annonces légales et judiciaires



MEDIALEX
Annonces Légales & Formalités

Faites-nous parvenir vos annonces légales et judiciaires

Vie de société, fonds de commerce, enquête publique,
marché public, avis d'attribution, publication judiciaire,
vente judiciaire et autre annonce

www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00 - Fax : 0 820 309 009 (0,12€ TTC/mn)

Adresse postale : 10, rue du Breil - CS 56324
35063 Rennes cedex

Avis administratifs

7281672601 - AA

Commune d'ÉVRECY

Approbation de la mise en place du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et du droit de préemption commercial

AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du 10 février 2022, le Conseil Municipal d'Évrecy a décidé d'approuver la mise en place du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité et à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

Le périmètre de mise en œuvre du droit de préemption commercial reprend les délimitations de la zone URc du plan local d'urbanisme de la commune d'Évrecy.

La délibération est affichée pendant un mois en mairie à compter du 14 février 2022, conformément au Code de l'Urbanisme.

Le rapport analysant la situation du commerce et l'artisanat de proximité, approuvé par les chambres consulaires, est tenu à la disposition du public à la mairie d'Évrecy aux heures d'ouverture (du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et les lundis, mercredis et vendredis de 13 h 30 à 18 h 00).

Le maire d'Évrecy, Henri GIRARD.

7281679501 - AA



Création de la ZAC Mont Coco - EPOPEA à Caen et réaménagement de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

La Communauté urbaine Caen la mer organise une participation du public par voie électronique relative aux projets de ZAC Mont Coco - EPOPEA et d'aménagement de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique.

La participation du public du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par décision du président de Caen la mer en date du 31 janvier 2022, lequel sera porté au dossier soumis à participation.

Cette participation se déroulera durant 30 jours, du 3 mars au 4 avril 2022 inclus.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public via le site internet suivant : <https://caenlamer.fr/concertations-en-cours>

Ce dossier sera également accessible dans le respect des gestes barrières et

sous réserve du maintien de l'ouverture des lieux publics dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, sur support papier, au siège de la Communauté urbaine Caen la Mer (16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen), aux horaires habituels d'ouverture et de consultation du public.

Le dossier mis à disposition du public comprendra les éléments suivants :

- le dossier de création de la ZAC Mont Coco et du réaménagement de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique comprenant l'étude d'impact,

- la mention des textes qui régissent la participation du public à l'évaluation environnementale,

- l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale en date du 17 décembre 2021 (également consultable sur le site de la MRAe

- (<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/textes-officiels-de-la-mrae-normandie-r457.html>) ainsi que le mémoire en réponse de la collectivité,

- le bilan de la concertation préalable des projets de ZAC et du réaménagement de la RD7 depuis le carrefour Côte de Nacre jusqu'au périphérique.

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit : un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté, sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie aux horaires d'ouverture susmentionnés,

- par mail, à l'adresse suivante : urbanisme@caenlamer.fr

- par voie postale, à l'attention de M. le président, sous pli cacheté, au plus tard le 4 avril 2022 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivant : Communauté urbaine Caen la mer, Direction de l'Urbanisme, service aménagement, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen.

Les observations et propositions qui seront formulées après le 4 avril ne seront pas prises en considération. A l'échéance de la mise à disposition par voie électronique, une synthèse de la participation sera établie et approuvée par la Communauté urbaine Caen la mer.

A l'issue de la participation du public et au plus tard à la date de la décision de créer la ZAC Mont Coco - EPOPEA, la Communauté urbaine Caen la mer rendra public, par voie électronique et pour une durée de trois mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision de création.

Les informations relatives au projet soumis à la présente procédure de participation du public par voie électronique pourront être demandées auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer, à l'adresse suivante : Communauté urbaine Caen la mer, Direction de l'Urbanisme, service aménagement, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen, urbanisme@caenlamer.fr

7281814801 - AA

Communauté de communes VAL ÈS DUNES

Révision du PLU de Saint-Pair

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à l'enquête publique relative au projet arrêté de la procédure de révision du PLU de la commune de Saint-Pair.

L'enquête publique se tiendra du mardi 8 mars 2022 (à partir de 15 h 30) au jeudi 7 avril 2022 inclus (jusqu'à 12 h 30).

La communauté de communes Val ès dunes est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête publique, en version papier, contenant notamment les pièces du projet de PLU arrêté ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sera tenu à la disposition du public en mairie de Saint-Pair et au siège de la communauté de communes Val ès dunes pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public mentionnés ci-dessous ; le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique :

- siège de la communauté de communes Val ès dunes, 1, rue Guéritot, 14370 Argences : lundi, mardi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30 ; mercredi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 30.

- mairie de Saint-Pair, route d'Argences, 14670 Saint-Pair : mardi de 14 h 00 à 18 h 30.

Le dossier d'enquête sera également consultable en ligne sur le site internet de la communauté de communes Val ès dunes (www.valesdunes.fr) pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personnes pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes Val ès dunes.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit : un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Pair et au siège de la communauté de communes.

- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : communauté de communes Val ès dunes 1, rue Guéritot, 14370 Argences ;

- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse courriel suivante enqueteplusaintpair@valesdunes.fr

Le commissaire enquêteur les visera et les annexera au registre d'enquête. Ces observations doivent parvenir au plus tard le 7 avril 2022 à 12 h 30.

M. Alain ESTÈVE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal administratif de Caen par décision n°E22000003/14 en date du 17 janvier 2022.

Il procédera en cette qualité aux dispositions prescrites par le présent arrêté. Il recevra les observations orales et écrites des intéressés.

En mairie de Saint-Pair le :
- mardi 8 mars 2022 de 15 h 30 à 18 h 30 ;
- samedi 19 mars 2022 de 9 h 00 à 12 h 00 ;

A la communauté de communes Val ès dunes le :
- jeudi 7 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 30.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, Ouest France et Liberté. Cet avis sera affiché à la mairie ainsi qu'au siège de la communauté de communes, et sur le site www.valesdunes.fr. Une copie de l'avis publié dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

L'autorité compétente en matière de PLU est la communauté de communes Val ès dunes. A l'issue de l'enquête publique, le Plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Pair, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par le conseil communautaire.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la communauté de communes Val ès dunes et à M. le Président du Tribunal administratif, son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Saint-Pair et au préfet du département de Calvados. Le public pourra consulter ces rapports en mairie de Saint-Pair et au siège de la communauté de communes aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant 1 an et par voie dématérialisée sur le site internet de la communauté de communes Val ès dunes (www.valesdunes.fr).

Le Plan local d'urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale sur laquelle la mission régionale de l'autorité environnementale a rendu un avis. Le dossier d'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité compétente sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la communauté de communes Val ès dunes. Des informations peuvent également être demandées au maire de Saint-Pair.

Le Président,
Philippe PESQUEREL.

7281193401 - AA

Communauté Urbaine CAEN LA MER

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de THAON et Définition du Périmètre Délimité des Abords des monuments

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE 1ER AVIS

Par arrêté n° A-2022-006, le président de la Communauté urbaine Caen la Mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Thaon et à la proposition de Périmètre Délimité des Abords (PDA) des monuments historiques.

L'enquête publique se tiendra du mercredi 9 mars 2022 (à partir de 9 h 00) au vendredi 8 avril 2022 (jusqu'à 16 h 30). La mairie de Thaon est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du projet de PLU arrêté et de PDA, ainsi que les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du Code de l'environnement, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Thaon et au siège de la Communauté urbaine Caen la Mer pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous. Le dossier pourra en outre être consulté sur un poste informatique en mairie de Thaon et au siège de la Communauté urbaine.

Mairie de Thaon, 15, Grande Rue, 14610 Thaon :
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16 h 00 - 18 h 00,
- Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00.

Siège de la Communauté urbaine Caen la Mer, 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen :
- Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 -
- Le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Le public devra se soumettre aux mesures barrières mises en œuvre sur les lieux d'accueil du public en général, et de consultation du dossier d'enquête en particulier, afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du

dossier d'enquête publique auprès de la Communauté urbaine Caen la Mer.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2891>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit, un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Thaon et à l'hôtel de la Communauté urbaine Caen la Mer.

- Par voie électronique, sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2891>

- Par mail, à l'adresse suivante : enquete-publique-2891@registre-dematerialise.fr

- Par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur pour l'élaboration du PLU, sous pli cacheté, au siège de l'enquête publique : Mairie de Thaon, 15, Grande Rue, 14610 Thaon.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard vendredi 8 avril 2022 à 16 h 30.

M. MIGNOT, a été désigné commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Caen. Il recevra à la mairie de Thaon les observations orales et écrites des intéressés le :

- Mercredi 9 mars 2022, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mercredi 16 mars 2022, de 10 h 00 à 13 h 00,
- Samedi 2 avril 2022, de 9 h 00 à 12 h 00,
- Vendredi 8 avril, de 13 h 30 à 16 h 30.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M. le Président de la Communauté urbaine et à M. le Président du Tribunal Administratif son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du rapport, accompagné des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur sera adressée par l'autorité compétente au maire de Thaon et au préfet du département de Calvados. Le public pourra les consulter à la mairie de Thaon (15, Grande-Rue, 14610 Thaon) et au siège de la Communauté urbaine Caen la Mer (16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen cedex 9) aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site www.caenlamer.fr, pendant 1 an.

La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme n'a pas nécessité d'évaluation environnementale en application des articles L.104-1 et suivants du Code de l'urbanisme. Les informations environnementales sont consultables dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la Communauté urbaine Caen la Mer pour le PLU. Des informations peuvent également être demandées au maire de Thaon.

La personne responsable du projet de création de périmètre délimité des abords est l'architecte des bâtiments de France auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie, Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Calvados (02 31 15 61 00).

À l'issue de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par le Conseil Communautaire. Le PDA, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, fera l'objet d'un arrêté de création signé par le préfet de Région.

7281976301 - AA

Préfet du CALVADOS
Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Installations classées pour la protection de l'environnement

Demande d'enregistrement relative à une demande de création d'une déchetterie

COMMUNAUTÉ URBAINE DE CAEN LA MER - COLOMBELLES

Communes concernées : Colombelles, Giberville, Mondeville

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté préfectoral en date du 14 février 2022, il a été prescrit, conformément aux dispositions de l'article R 512-46-1 et suivants du Code de l'environnement, une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la Communauté urbaine de Caen la Mer, située 16, rue Rosa-Parks, 14027 Caen Cedex 9, représentée par M. Joël BRUNEAU, président, relative à une demande de création d'une déchetterie sur le territoire de la commune de Colombelles, rue de la Liberté.

Les informations relatives à cette procédure peuvent être demandées auprès de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, Unité bidépartementale Calvados Manche (1, rue Recteur-Daure, 14006 Caen Cedex 1).

Cette consultation du public se déroulera du lundi 21 mars 2022 au lundi 18 avril 2022 inclus, en mairie de Colombelles où le dossier est consultable pendant les jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00. Il est également consultable sur le site internet de la préfecture de calvados.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Colombelles, ou les adresser au préfet par courrier (Bureau de l'environnement et de l'aménagement, rue Daniel-Huet, 14038 Caen cedex 09) ou par voie électronique (pref-enregistrement@calvados.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de l'instruction, le préfet de Calvados, autorité compétente pour statuer sur la demande, rendra sa décision par arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au III de l'article L.512-7 du Code de l'environnement, ou par arrêté préfectoral de refus.

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Jean-Philippe VENNIN

Toute l'actualité locale, c'est chaque semaine dans votre hebdo

liberté
Le Bonhomme Libre

en PAPIER et/ou en version NUMÉRIQUE **ABONNEZ-VOUS !**

ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

+ FACILE PERTINENT PROCHE



CENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est **ici**

FACILE Accès simple et rapide aux informations clés
PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités
PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

N° Cristal 0 969 39 99 64 Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 18h00

APPEL NON SURTAXÉ

Retrouvez
toute l'actualité
du sport à Caen sur **actu.fr**
www.actu.fr/sport-a-caen

SM CAEN. Malherbe a trouvé son buteur providentiel

Privé d'avant-centre fort depuis plusieurs années, le SM Caen est tout heureux d'avoir en Alexandre Mendy son buteur attiré. Après son doublé contre Nîmes, il en est à 13 buts.

Quand Alexandre Mendy marque, Malherbe ne perd pas (six victoires, quatre matchs nuls). Et quand Malherbe gagne, à une seule exception près, Alexandre Mendy marque. Si les 13 buts de l'avant-centre de Caen ne suffisaient pas à traduire la grosse saison qu'il effectue, l'impact de ses réalisations le rappellerait avec vigueur.

Dans la forme de sa vie

Alexandre Mendy est dans la forme de sa vie. À Nîmes, Nice, Guingamp, Bordeaux ou Brest, il n'avait jamais dépassé les quatre buts. La saison dernière, ratée à tout point de vue, avait été de cet acabit. Le natif de Toulon présente un visage diamétralement opposé cette année. À ses yeux, la première explication est d'ordre physique. « J'ai fait une vraie préparation pour la première fois depuis quatre ans. Je suis content parce que ça paye enfin. »

Contre Nîmes, lors de la victoire 4-0 du Stade Malherbe samedi 12 février, Alexandre Mendy a alimenté sa dynamique spectaculaire. Pas seulement par son doublé. « Il a fait un très gros match, salue son coach Stéphane Moulin. Il s'est bien déplacé, il a pesé sur la défense adverse, ce qui nous a permis de remonter. Quand on marque des buts, la confiance est là. » Elle est évidente chez Alexandre Mendy, qui s'appuie aussi sur son association avec Nuno Da Costa pour performer. « Alex est meilleur quand Nuno est là et vice versa, souligne Stéphane Moulin. On sent bien qu'ils commencent à trouver de la complémentarité et de la complicité. »

Peut-il titiller Mathieu Duhamel ?

Alexandre Mendy s'est placé dans un cercle vertueux qu'on imagine fait pour durer, au regard de la progression collective de son équipe et de sa régularité cette année. Son rendement en fait un candidat au titre de meilleur buteur de Ligue 2. Il partage d'ailleurs la première place provisoire du classement spécifique avec Charbonnier (Auxerre) et Heabeu (Toulouse). Son efficacité peut aussi l'amener près des hauteurs de Mathieu Duhamel. En 2013-2014, le Haut-Normand avait porté Caen vers la Ligue 1 avec ses 24 buts. Il en était à 11 après la 24^e journée...

Après cette performance notoire, Andy Delort (12 buts en 2015-2016) et Ivan Santini (15 but



Alexandre Mendy a inscrit un nouveau doublé samedi 12 février contre Nîmes (4-0), saluant le match plein qu'il a réalisé à cette occasion.

en 2016-2017) se sont tour à tour distingués en Ligue 1. La suite a été beaucoup plus compliquée pour Caen. Sur les trois dernières saisons, personne n'a dépassé les six unités... Porté par Alexandre Mendy, qui a participé à 45 % des buts de son équipe, le Stade Malherbe possède la quatrième attaque de Ligue 2. S'il parvient à stabiliser sa défense, il ne finira pas dans la deuxième moitié de tableau.

Aline CHATEL

→ Pau pour virer dans le top 10 ?

Et si le Stade Malherbe intégrait enfin la première moitié de tableau, chose qui n'est plus arrivée depuis quatre mois ? Le déplacement à Pau, samedi 19 février (19h), en donne l'opportunité à condition de réitérer la belle performance accomplie devant

Nîmes (4-0). Caen n'a plus gagné deux matchs de suite depuis les deux premières journées de championnat. Son inconstance n'est plus à rappeler mais sa progression est réelle.

L'agenda

■ VENDREDI 18 FÉVRIER

Basket

Nationale 1 masculine. Mulhouse - Caen BC, 20h00

Handball

Prologue. Nice - Caen, 20h30

■ SAMEDI 19 FÉVRIER

Football

Ligue 2. Pau - SM Caen, 19h00

National 2. SM Caen B - Blois, 16h00

Tournoi de France. France - Brésil, 21h10 (stade d'Ornano)

Régional 1. ASPTT Caen - Gonfreville, 18h00 (stade de la Hache)

Maladrerie OS - Tourlaville, 19h00

Handball

Nationale 1 féminine. Colombelles - Rouen, 20h00 (gymnase Hidalgo)

Basket

Ligue 2. Strasbourg - Mondeville, 20h00

Nationale 3 masculine. Caen-Hérouville - Rueil, 20h00 (Palais des Sports)

Hockey-sur-glace

Division 1. Brest - Caen, 20h00

Roller-hockey

Ligue Élite. Paris XIII - Caen, 20h00

■ DIMANCHE 20 FÉVRIER

Football

Coupe Gambardella. Brest - Caen, 14h30

National 3. Quevilly RM (B) - AG Caen, 14h30

Rugby

Fédérale 3. Stade caennais - XV Couronnais, 15h00 (Chemin Vert)

Volley

Nationale 2 masculine. PUC - Hérouville, 14h00

Nationale 3 féminine. ASPTT Laval - Carpiquet, 14h00

Boulogne-Billancourt - ASPTT Caen, 16h00

NATIONALE 1
HANDBALL FEMININ
LE DERBY NORMAND

Samedi 9 Février
20h - Hidalgo

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

CREATION DE LA ZAC MONT COCO – EPOPEA A CAEN ET REAMENAGEMENT DE LA RD7

La Communauté urbaine Caen la mer organise une participation du public par voie électronique relative au projet de ZAC Mont Coco – EPOPEA et au réaménagement de la RD7.

La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités fixées par décision du président de Caen la mer en date du 31 janvier 2022, lequel sera porté au dossier soumis à participation.

Cette participation se déroulera durant 30 jours, **du 3 mars au 4 avril 2022 inclus**.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public via le site internet suivant: <https://caenlamer.fr/concertations-en-cours>

Ce dossier sera également accessible dans le respect des gestes barrières et sous réserve du maintien de l'ouverture des lieux publics dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19, sur support papier, au siège de la Communauté Urbaine Caen la Mer (16 rue Rosa Parks 14000 – Caen), aux horaires habituels d'ouverture du public.

Le dossier mis à disposition du public comprendra les éléments suivants :

- Le dossier de création comprenant l'étude d'impact de la création de la ZAC Mont-Coco - EPOPEA
- La mention des textes qui régissent la participation du public à l'évaluation environnementale
- L'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale en date du 17 décembre 2021 (également consultable sur le site de la MRAE (<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/textes-officiels-de-la-mrae-normandie-r457.html>) ainsi que le mémoire en réponse de la collectivité
- Le bilan de la concertation préalable de la création de la ZAC

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par écrit : un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté, sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer Normandie aux horaires d'ouverture susmentionnés,
- Par mail, à l'adresse suivante : urbanisme@caenlamer.fr
- Par voie postale, à l'attention de M. le président, sous pli cacheté, au plus tard le lundi 4 avril 2022 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Communauté urbaine Caen la mer – Direction de l'Urbanisme – service aménagement

16 rue Rosa Parks

14000 – CAEN

Les observations et propositions qui seront formulées après le 4 avril 2022 ne seront pas prises en considération. A l'échéance de la mise à disposition par voie électronique, une synthèse de la participation sera établie et approuvée par la Communauté Urbaine Caen la mer.

À l'issue de la participation du public et au plus tard à la date de la décision de créer la ZAC Mont Coco – EPOPEA, la Communauté urbaine Caen la mer rendra public, par voie électronique et pour une durée de trois mois, un dossier comprenant la synthèse des observations et propositions déposées, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision de création.

Les informations relatives au projet soumis à la présente procédure de participation du public par voie électronique pourront être demandées auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer, à l'adresse suivante :

Communauté urbaine Caen la mer – Direction de l'Urbanisme – service aménagement

16 rue Rosa Parks

14000 - CAEN

urbanisme@caenlamer.fr

CERTIFICAT

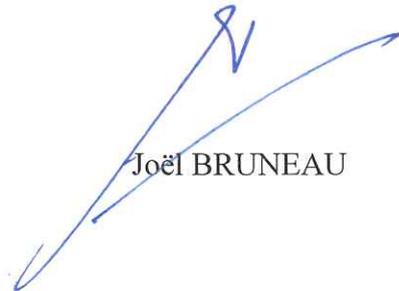
Je soussigné, Monsieur Joël BRUNEAU, Président de la Communauté Urbaine de CAEN LA MER, certifie et atteste qu'il a été procédé, dans le cadre de la participation du public à l'évaluation environnementale en vue de la création de la ZAC « Mont Coco » à Caen et le réaménagement de la RD7:

- À la mise à disposition du public sur le site internet de Communauté Urbaine Caen la mer et de manière papier au siège de la communauté le dossier contenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 3 mars 2022 au 4 avril 2022, conformément aux dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'environnement,
- A l'affichage de l'avis de participation du public par voie électronique 15 jours avant le début de celle-ci sur les rues de la Girafe, Jean Baptiste Colbert, Professeur Joseph Rousselot, boulevard Maréchal Juin et RD7, avenue Jacques Brel, en mairie de Caen et au siège de Caen la mer,
- A la publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du CGCT de la décision du 31 janvier 2022 fixant les modalités d'organisation de la participation du public par voie électronique à l'évaluation environnementale portant sur le projet de création de la Z.A.C. dite « Mont Coco » et le réaménagement de la RD7.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Caen, le ... 5 Avril 2022 ...

Le Président,



Joël BRUNEAU

Le délai de l'élaboration étant expiré, le présent registre qui a été mis à la disposition du public a été clos :

A Caen, le 05/04/2022



Emmanuel
RENARD,
Vice-Président
Aménagement